



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services - EL Division/Services  
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SPICT SPICT - Services professionnels généraux en informatique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZR-192985/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20192985	<b>Date</b> 2020-12-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EL-640-38624	
<b>File No. - N° de dossier</b> 640e1.E60ZR-192985	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2020-12-21</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Pui, Ivy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 640e1
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 858-9873 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification n° 006 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires; et
- modifier la DP.

### **QUESTION ET RÉPONSE**

#### **Question 38**

Les critères O.1/C.1 exigent que les soumissionnaires démontrent un grand nombre de jours facturables au cours des six (6) dernières années, en fonction d'un ensemble de 11 catégories et niveaux précis, dont chacun exige la démonstration de trois (3) tâches précises indiquées dans l'Énoncé des travaux, en utilisant au plus sept (7) contrats ayant été attribués au cours des huit (8) dernières années. Compte tenu des nombreuses contraintes relatives à ces critères, l'État accepterait-il de permettre aux soumissionnaires d'utiliser des contrats ayant été attribués au cours des dix (10) dernières années, pour autant que les jours facturables se soient déroulés au cours des six (6) dernières années?

#### **Réponse 38**

Le Canada a examiné votre demande, mais n'a apporté aucun changement à l'exigence.

#### **Question 39**

Comme un grand nombre de fournisseurs l'ont souligné, l'État demande que les soumissionnaires démontrent un nombre important de journées facturées pour des ressources qui ne font pas souvent l'objet d'un appel d'offres (par exemple des experts-conseils en restructuration des processus opérationnels et des spécialistes en continuité des opérations et reprise après sinistre), et lorsque c'est le cas, ces ressources sont uniquement retenues pour de courtes périodes de temps pour réaliser des projets très particuliers. Selon les demandes de propositions du gouvernement qui ont été publiées depuis 2012, on compte au total environ 100 demandes de propositions du gouvernement pour des experts-conseils en restructuration des processus opérationnels, et moins de 50 demandes de propositions pour des spécialistes en continuité des opérations et reprise après sinistre, comparativement à plus de 1 200 pour des analystes des activités et plus de 21 100 pour des gestionnaires de projets.

Étant donné l'absence totale de possibilités pour les fournisseurs de fournir des experts-conseils en restructuration des processus opérationnels et des spécialistes en continuité des opérations et reprise après sinistre, le présent besoin limite le processus concurrentiel à une poignée de soumissionnaires qui seront en mesure de démontrer 880 jours facturables (et 1 760 jours facturables pour E.1) pour ces catégories de ressources. Par conséquent, nous souhaitons demander à l'État de tenir compte de la demande de multiples fournisseurs de réduire le nombre de catégories de ressources pour lesquelles des jours facturables doivent être démontrés, permettant ainsi aux fournisseurs de démontrer des jours facturables pour un minimum de 8 catégories de ressources sur les 11 identifiées. Réduire le nombre de catégories requis pour démontrer les jours facturables permettra à un nombre plus élevé de fournisseurs bien qualifiés de soumissionner, créant ainsi un processus plus concurrentiel qui apportera une plus grande valeur à l'État.

#### **Réponse 39**

L'exigence demeure inchangée. Mais veuillez consulter la modification apportée au critère O.1 de la DP et l'exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1 des volets de travail 1 et 2, concernant le nombre minimum de jours facturables pour les catégories B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3, et B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3.

**Question 40**

En ce qui concerne l'appendice C de la pièce jointe 4.1 pour le volet de travail 2, pouvez-vous confirmer qu'il devrait y être question de « systèmes de PRO » et non de « gestion des activités », comme il est actuellement indiqué dans le tableau de réponse du soumissionnaire?

**Réponse 40**

Il s'agit d'une erreur dans la première colonne de l'appendice C de la pièce jointe 4.1 – Volet de travail 2, Tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables.

Sous CATÉGORIE DE RESSOURCE, on devrait y lire « Systèmes de PRO », et non « Gestion des activités ». Veuillez vous reporter à la modification de la demande de propositions pour voir la correction.

**MODIFICATION À LA DP**

**1. À pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions – O.1 et Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1 des Volets de travail 1 et 2 :**

**SUPPRIMER** : dans sa totalité

**INSÉRER** : voir ci-dessous

**2. À appendice C de la pièce jointe 4.1 – Volet de travail 2 / Tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables :**

**SUPPRIMER** : dans sa totalité

**INSÉRER** : voir ci-dessous

**PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1  
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**1. Volet de travail 1 – Gestion des activités  
1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="609 919 1047 1822"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>B.1 Analyste des activités – niveau 3</td> <td align="center">880</td> </tr> <tr> <td>B.2 Architecte des activités – niveau 3</td> <td align="center">880</td> </tr> <tr> <td>B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3</td> <td align="center">480</td> </tr> <tr> <td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td> <td align="center">480</td> </tr> <tr> <td>B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2</td> <td align="center">440</td> </tr> <tr> <td>P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2</td> <td align="center">770</td> </tr> <tr> <td>P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2</td> <td align="center">550</td> </tr> <tr> <td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2</td> <td align="center">550</td> </tr> <tr> <td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3</td> <td align="center">880</td> </tr> <tr> <td>P.10 Ordonnateur de projet – niveau 3</td> <td align="center">660</td> </tr> <tr> <td>P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3</td> <td align="center">880</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	B.1 Analyste des activités – niveau 3	880	B.2 Architecte des activités – niveau 3	880	B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	480	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480	B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440	P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770	P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880	P.10 Ordonnateur de projet – niveau 3	660	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1, le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la pièce jointe 4.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
B.1 Analyste des activités – niveau 3	880																										
B.2 Architecte des activités – niveau 3	880																										
B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	480																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480																										
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440																										
P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770																										
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880																										
P.10 Ordonnateur de projet – niveau 3	660																										
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués.</li> <li>Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.</li> <li>Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples</li> </ul>																										

	<p>renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés,</li></ul>		
--	---	--	--

**PIÈCE JOINTE 4.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1  
EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE**

**1.2 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise**

N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission
C.1	Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.  On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.	100	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1., qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.  Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1.  Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1. dûment remplis.	

Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1				
Catégorie de ressources				
Gestion des activités				
(A)	(B)	(C)	(D)	
NBRE DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS POUR LE CRITÈRE O1	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE (C)=(A)-(B)	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100 (D)=((C)/(B))*100	
B.1 Analyste des activités – niveau 3	1 200	880	320	36
B.2 Architecte des activités – niveau 3	1 475	880	595	68
B.4 Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3	734	480	254	53
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	614	480	134	28
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	832	440	392	89
P.1 Conseiller en gestion du changement – niveau 2	1 200	770	430	56
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	625	550	75	14
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	1 134	550	584	106
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	1 745	880	865	98
P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	1 015	660	355	54
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	985	880	105	12
<b>RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11</b>				<b>56</b>
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 56 points sur une possibilité de 100.				

**PIÈCE JOINTE 4,1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2  
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**2. Volet de travail 2 – Système de planification des ressources de l'entreprise (PRO)  
2.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 2 : PGI	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="558 894 993 1824"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2</td><td>750</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>480</td></tr> <tr><td>I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.2 Administrateur de base de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.5 Architecte en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.11 Architecte de technologie – niveau 3</td><td>550</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480	I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880	I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880	I.5 Architecte en GI – niveau 3	880	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1., le soumissionnaire doit remplir les appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880																										
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880																										
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480																										
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880																										
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880																										
I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880																										
I.5 Architecte en GI – niveau 3	880																										
I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués.</li> <li>Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.</li> <li>Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice D de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.</li> <li>Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés.</li> </ul>																										

**PIÈCE JOINTE 4,2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2**

**EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE**

**2.1 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise**

N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Réponse du soumissionnaire		Renvoi à d'autres documents de la soumission
		Nombre maximal de points	Justification de la conformité technique	
C.1	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.</p> <p>On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.</p>	100	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1.</p> <p>Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>	

Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1				
Catégorie de ressources Systèmes de PRO	JOURS FACTURABLES			
	(A)	(B)	(C)	(D)
	NBRE DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ POUR LE CRITÈRE O1	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100 (D)=(C)/(B)*100
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	1150	880	(C)=(A)-(B) 270	31
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	1575	750	825	110
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	1 200	880	320	36
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	1864	880	984	112
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	1945	880	1065	121
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	<b>682</b>	<b>480</b>	<b>202</b>	<b>42</b>
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	1 200	880	320	36
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	900	880	20	2
I.4 Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI - niveau 3	1 015	880	135	15
I.5 Architecte en GI – niveau 3	985	880	105	12



I.11 Architecte de technologie – niveau 3	900	550	350	64
RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11				58
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 58 points sur 100.				

**APPENDICE C DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 2  
TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des huit (8) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour TOUTES les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

NOMBRE DE JOURS FACTURABLES							
	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence
	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)
<b>CATÉGORIE DE RESSOURCE</b> <b>Systèmes de PRO</b>							
Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3							
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2							
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3							
Analyste de systèmes de PRO – niveau 3							
Analyste technique de PRO – niveau 3							
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3							
Spécialiste en conversion de données – niveau 3							
Administrateur de base de données – niveau 3							
Modélisateur de base de données/de GI – niveau 3							
Architecte en GI – niveau 3							
Architecte de la technologie – niveau 3							
<b>Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1.</b> <b>La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour toutes les catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.</b>							
<b>Total :</b>							_____ \$